



**IHEC**  
Carthage

Institut des Hautes Etudes Commerciales *Carthage*

Filières : 2ème année prépa

Matière : Droit des affaires

2H

Examen Janvier 2016

Répondez aux questions suivantes:

**1- Définir les notions suivantes**

- a- Les sociétés commerciales par la forme
- b- Les sociétés de personnes
- c- La lésion
- d- La promesse de porte fort

**2- Comparez les notions suivantes**

- a- Contrat unilatéral et acte juridique unilatéral
- b- Offre de contrat et promesse de contrat

**3- Le principe de l'irrévocabilité unilatérale du contrat**

**4- Cas pratique**

Pour les besoins de l'exploitation d'un site internet de vente de produits Bio, la société BIOX a loué un matériel informatique pour une durée de trois ans.

Après trois mois d'exploitation, la société BIOX signifie (informe) à la bailleuse du matériel sa décision de ne plus poursuivre l'exécution du bail (contrat de location) en raison d'une erreur sur la rentabilité du site. Une erreur qui, selon elle, annule le contrat

Que pensez vous?